

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 7 décembre 2022

Délibération 2022_12_45

Objet : Dépôt du projet agro-environnemental et climatique sur le site Natura 2000 du marais de Goulaine

Le sept décembre deux mille vingt-deux, à quatorze heures, à Vertou, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du trente novembre deux mille vingt-deux, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 5 (pour 11 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (1 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (4 voix) ; M. Jacques MONCORGER (4 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix).

Absents représentés : 1 (pour 1 voix)

M. Christophe DOUGÉ pouvoir à M. Yannick BENOIST (1 voix).

Absents excusés

-

Assistaient également

Mme Caroline ROHART (Directrice) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Antoine RICOLLEAU (Responsable du pôle administratif).

Nombre de votants : 6 (dont 1 pouvoir) pour un total de 12 voix.

Secrétaire de séance : Roger GUYON

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune pour la programmation 2023-2027, l'opportunité est offerte au SYLOA de candidater pour porter à nouveau un Projet Agro-environnemental et climatique.

Le SYLOA souhaite, comme le faisait le SMLG sur la précédente programmation, déposer une candidature pour un Projet Agro-environnemental et climatique sur le territoire du marais de Goulaine, classé site Natura 2000.

L'objectif est de disposer un projet territorial permettant la contractualisation pour les agriculteurs de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. Ces mesures doivent permettre d'adapter les pratiques agricoles aux enjeux de biodiversité, notamment sur les Espèces d'Intérêt Communautaire et les Habitats d'Intérêt Communautaire.

Le calendrier est le suivant :

- Travail sur un PAEC de septembre à mi-octobre : Un travail d'évaluation des besoins du territoire, des enjeux biodiversité dont les besoins spécifiques des espèces, ainsi que des potentielles contractualisations et des contraintes agricoles a été réalisé, afin de construire un projet adapté au territoire.

- Comité de pilotage PAEC le 26 octobre afin de présenter le projet.
- Adaptation du projet suite au copil et dépôt du PAEC le 31 octobre auprès de la DRAAF pour un PAEC 2023-2027.
- Réunion d'information premier trimestre 2023.
- Rencontres des exploitants agricoles intéressés en avril 2023.
- Contractualisation des MAEC pour le 15 mai 2023.

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt pour l'élaboration d'un projet agro-environnemental et climatique émis par la DRAAF Pays de la Loire,

Considérant la convention de partenariat chef de file financée par la convention d'animation Natura 2000 2022-2024,

Considérant que le SYLOA est l'animateur du Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 et l'animateur du site,

Vu la délibération DELIB_2022_06_23_Demandes subventions N2000- 2022-2024 ayant approuvé le contenu de la convention Natura 2000 incluant l'élaboration d'un PAEC et son animation,

***Après en avoir délibéré,
le comité syndical (collège Goulaine-Divatte) à l'unanimité***

- ***Dépose*** une candidature pour le portage d'un nouveau PAEC sur le site Natura 2000, Marais de Goulaine
- ***Autorise*** le Président et le Vice-Président à la GEMAPI à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Fait à Vertou, le 7 décembre 2022

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

